

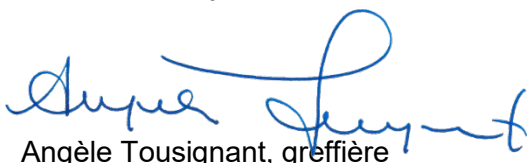
**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2021-1141
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 31 mai 2021, le conseil a adopté le règlement **N° 2021-1141** modifiant règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de notamment :

- modifier le tableau 4.3 intitulé « ENSEIGNES AUTORISÉES DANS TOUTES LES ZONES ET SANS CERTIFICAT D'AUTORISATION » de l'article 225 à la ligne 2) pour les enseignes directionnelles, d'information ou d'orientation, afin d'augmenter la superficie maximale de ce type d'enseignes et y permettre les enseignes perpendiculaires à un bâtiment;
- modifier l'article 235 intitulé « LOCALISATION ET NORMES D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR BÂTIMENT » afin d'éliminer la condition à l'effet que l'enseigne doit donner « sur une façade donnant sur rue ou sur l'aire de stationnement et l'allée d'accès de l'établissement concerné »;
- modifier l'article 261.1 intitulé « DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNES DES COMMERCES AVEC SERVICE AU VOLANT » par le retrait du paragraphe 5) à la suite de la modification de l'article 235;
- modifier le tableau 13 intitulé « LARGEUR ET LOCALISATION D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE » de l'article 269 afin d'augmenter la largeur maximale des entrées charretières pour certains usages, selon la largeur du terrain et sa localisation à l'intérieur ou à l'extérieur d'un périmètre urbain;
- modifier l'article 351.3 intitulé « DIMENSION ET IMPLANTATION D'UN ÉCRAN D'INTIMITÉ » par le remplacement des paragraphes 1) et 2) du 1^{er} alinéa, afin de permettre la présence d'écrans d'intimité en marge et cour avant de façon perpendiculaire à un bâtiment principal, sur un balcon ou une galerie, et d'augmenter la hauteur maximale de l'écran à 2,5 mètres quand celui-ci comprend une partie ajourée.

Le règlement N° 2021—1141 est entré en vigueur le 9 juillet 2021 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12^e jour du mois de juillet 2021
et publié le 21 juillet 2021



Angèle Tousignant, greffière